

La clé d'un conseil très performant est sa capacité de mettre à profit son expérience collective en situation de changement. L'incertitude qui a régné sur les marchés mondiaux au cours des deux derniers exercices a engendré pour le Conseil d'administration des occasions et des défis, tout en confirmant la vigueur et la stabilité de RBC par rapport à bon nombre d'institutions. Durant cette période difficile pour le secteur des services financiers à l'échelle mondiale, RBC a maintenu la capacité d'adaptation et la gestion rigoureuse sur lesquelles comptent les actionnaires. Dans la salle du Conseil de RBC, cette période a été caractérisée par des analyses approfondies, un engagement actif auprès de la direction et des actionnaires et une ouverture au changement.

Votre Conseil a fait face à la situation en accordant une attention particulière à la surveillance des principaux risques tout en continuant d'appliquer ses pratiques et politiques solides et évolutives en matière de gouvernance. Une analyse approfondie de l'exposition aux risques complexes ainsi que des examens de la qualité et du caractère adéquat des contrôles du risque effectués tout au long de l'exercice ont permis aux administrateurs d'évaluer avec rigueur la capacité de RBC à exécuter sa stratégie commerciale dans un contexte d'évolution rapide du cadre de réglementation et de la conjoncture commerciale. Nous nous consacrons activement au réexamen du profil de risque de l'organisation par rapport à sa tolérance pour le risque et nous offrons des conseils et du soutien à la haute direction dans ses efforts visant à renforcer constamment les compétences de RBC en matière de gestion du risque. Pour ce faire, nous supervisons une démarche structurée qui permet de déterminer la nature et le niveau des risques que nous pouvons accepter et nous cherchons à nous assurer qu'il y a un équilibre adéquat entre le rendement obtenu et les risques assumés prudemment. Notre façon de faire dans ce domaine a pour effet de créer une solide culture de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise, qui est étayée par des cadres et des pratiques de gestion du risque qui se sont révélés efficaces et robustes.

Si le Conseil d'administration a pu réagir ainsi face à la situation, c'est grâce à la diversité et à l'étendue de l'expertise en affaires combinée de ses membres, lesquelles ont été renforcées grâce à notre programme de formation continue à l'intention des administrateurs. Au cours du dernier exercice, en plus des séances de formation portant sur le profil de risque de l'organisation, sa tolérance pour le risque ainsi que la méthodologie utilisée aux fins d'évaluation et de contrôle des risques complexes, ce programme de formation a aussi mis l'accent sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement, les normes comptables, la gouvernance et la rémunération, procurant ainsi aux administrateurs les moyens de donner des conseils actuels et avisés à la direction.

Votre Conseil d'administration applique depuis longtemps une démarche proactive aux fins de l'adoption des meilleures pratiques en ce qui a trait aux principes et aux processus liés à la rémunération, mais, au cours du dernier exercice, une attention particulière a été prêtée à la gouvernance et aux contrôles mis en place relativement à la rémunération des membres de la haute direction. La démarche de RBC en matière de gouvernance liée à la rémunération s'harmonise avec les principes pour de saines pratiques en matière de rémunération publiés par le Conseil de stabilité financière, le forum d'organismes de réglementation internationaux créé par le G20 pour favoriser la stabilité financière. Bien que la rémunération au rendement demeure un principe clé pour soutenir la création de valeur à long terme pour les actionnaires, nous veillons tout autant à ce que la conception et les pratiques de gouvernance de notre programme de rémunération cadrent avec de solides principes de gestion du risque.

La transparence est un autre aspect fondamental d'une bonne gouvernance, et votre Conseil prend très au sérieux l'engagement de RBC envers les actionnaires en ce qui a trait à la présentation d'informations claires et exhaustives. Au cours du prochain exercice, les actionnaires auront pour la première fois l'occasion de participer à un vote consultatif au sujet du rapport sur la rémunération de la haute direction dans notre circulaire de la direction de 2010. Le Conseil d'administration est d'avis que les actionnaires devraient avoir l'occasion d'examiner et de bien comprendre les objectifs, la philosophie et les principes que le Conseil a suivis pour prendre les décisions liées à la rémunération et est persuadé que les actionnaires examineront attentivement l'information sur la rémunération. Outre le vote consultatif, le Conseil espère avoir des entretiens directs et constructifs avec les actionnaires pour aborder cette question ainsi que d'autres sujets importants.

À titre de président du Conseil, mon objectif est de promouvoir une vision commune et de fournir un leadership pour votre Conseil d'administration, ainsi que de faire progresser notre démarche dynamique en matière de gouvernance. Le Conseil est fier de participer activement aux réalisations de RBC et témoigne son appréciation envers les membres de la direction et les employés à l'échelle mondiale pour leur contribution au succès de l'entreprise. Tout en continuant d'exercer leurs activités dans un contexte difficile, le Conseil d'administration, la direction et les employés demeurent axés sur l'amélioration de la stabilité et de la solidité de RBC et sur la création de valeur pour les actionnaires.

Au nom du Conseil d'administration,



David P. O'Brien
Président du Conseil